

# MEMOIRE RSE



## TABLE DES MATIERES

---

---

<b>INTRODUCTION</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>1 NOTRE DEMARCHE RSE</b>	<b>3</b>
1.1 CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE RSE	3
1.2 LA RSE, OK MAIS C'EST QUOI ?	3
1.3 PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023/2024	3
1.4 ACTIONS MENEES CES DERNIERS MOIS	3
<b>2 MESURES ENVIRONNEMENTALES MISES EN PLACE</b>	<b>4</b>
2.1 GESTION DES DECHETS	4
2.2 MESURES RELATIVES AU PARC AUTOMOBILE	6
2.3 MESURES RELATIVES A LA REDUCTION DES NUISANCES	7
2.4 MISE EN ŒUVRE D'ACHATS RESPONSABLES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2.5 AUTRES MESURES DE REDUCTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2.6 OBJECTIF D'ETRE CERTIFIEE ISO 14001	11
<b>3 MESURES SOCIETALES MISES EN ŒUVRE</b>	<b>12</b>
3.1 ACTIONS DE PROMOTION SOCIALE	12
3.1.1 INSERTION SOCIALE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.1.2 CONTRAT D'APPRENTISSAGE	13
3.1.3 EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES	13
3.2 ACTIONS DE FORMATION	13
3.3 PARITE FEMMES - HOMMES	14
3.4 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	15
<b>4 INDICATEURS MIS EN PLACE</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
4.1 MESURES ENVIRONNEMENTALES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4.2 MESURES SOCIETALES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

## **1 NOTRE DEMARCHE RSE**

---

### **1.1 CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE RSE**

---

Depuis septembre 2022, un comité de pilotage RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) composé de 5 membres (direction, achats, logistique/sécurité, assistante/communication, service commercial) est en place au sein de SARMATES.

Ce comité se réunit mensuellement afin d'établir un plan d'actions RSE et a établi une liste d'objectifs à atteindre, a défini la liste des indicateurs à suivre et a engagé les premières actions destinées à améliorer et densifier la démarche RSE de SARMATES.

### **1.2 LA RSE, OK MAIS C'EST QUOI ?**

---

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est définie par la commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties.

Etre responsable sociétale c'est mettre en place, au sein de SARMATES, tout ce qui peut limiter les impacts négatifs de notre activité et améliorer notre environnement, qu'il soit humain, social ou naturel.

Les 3 piliers de la RSE sont :

- La société,
- L'économie,
- L'environnement.



### **1.3 PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023/2024**

---

Performance environnementale	Réduction des émissions de gaz à effet de serre, diminution des consommations d'énergie, tri et valorisation des déchets, analyse du cycle de vie des produits par l'utilisation de produits recyclés...
Performance sociale et sociétale	Bien-être et sécurité au travail (burn-out, stress, travail à distance), égalité et diversité (égalité professionnelle hommes-femmes, intégration des jeunes), formation et développement des compétences...
Performance économique et gouvernance	Achats responsables Management responsable Communication responsable

### **1.4**

---

## 2 MESURES ENVIRONNEMENTALES MISES EN PLACE

---

### 2.1 GESTION DES DECHETS

---

La stratégie de réduction des impacts environnementaux liés aux déchets réside dans la réduction des déchets produits et dans l'amélioration des taux de valorisation des déchets traités.

Ces actions se résument de la manière suivante.

- **Optimisation du traitement des déchets par un schéma d'Organisation de Gestion des Déchets (SOGED)**
- **Récupération des déchets par une société spécialisée (CPR Recyclage)**
- **Mise en place de bordereaux de suivi spécifiques**
- **Mise en place d'indicateurs destinés à suivre nos actions de valorisation et de recyclage**

#### SOGED

---

Pour nos chantiers, nous établissons un Schéma d'Organisation de Gestion des Déchets (SOGED) qui définit les différentes catégories de déchets triés ;

- Les méthodes employées pour le tri des déchets ;
- Les filières vers lesquelles sera acheminé chaque type de déchets ;
- Les modalités retenues pour assurer le contrôle du tri et le suivi des déchets (traçabilité) ;
- Les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer ces différents éléments.

Notre démarche consiste pour l'essentiel aux phases suivantes :

**Au démarrage du chantier :** l'information et la sensibilisation des ouvriers à la gestion des déchets.

**Pendant le chantier :** la mise à disposition, la collecte et la rotation des bennes de stockage des déchets ; le contrôle du respect du tri dans les contenants prévus à cet effet ; la traçabilité et valorisation des déchets ; la communication auprès des personnels de nos sous-traitants en cas d'erreurs de tri ; la réalisation de comptes rendus sur le déroulement du chantier auprès du Maître d'œuvre lors des réunions de chantier ;

Nos objectifs peuvent se résumer de la manière suivante :

**Préparation de chantier :** Rechercher les centres de tri et les filières de valorisation des déchets afin de définir un niveau de tri optimal. Regrouper les tâches et prévoir le choix et le planning des engins de levage, qui incluent la manutention des déchets, et de l'agencement des façades, balcons, planchers qui simplifie les trajets.

**Réduire la production de déchets.** Notre politique de gestion des déchets de chantier vise, tout d'abord la réduction à la source en quantité et en toxicité, suivie d'une valorisation des déchets. Par ailleurs, nous réfléchissons au choix de moyens logistiques dès la phase de préparation de chantier afin d'obtenir une minimisation des casses et dégradations diverses. Nous orientons nos choix pour que les techniques mises en œuvre, les produits et matériaux utilisés, influent positivement vers la réduction de production des quantités de déchets.

**Décider de l'opportunité d'un pré tri.** Trier les déchets à la source, sur le chantier, est plus aisé que les trier après mélange et évite les souillures potentielles. Cela ne doit pas être consommateur de temps pour ne pas gêner le déroulement du chantier.

## RECUPERATION DES DECHETS

Nous faisons appel à la société CPR Recyclage dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous avec laquelle nous avons l'habitude de travailler.

### CENTRE PARISIEN DE RECYCLAGE

3 Avenue Gay-Lussac  
91420 MORANGIS



Une attestation annuelle de recyclage est par ailleurs obtenue et permet de synthétiser le résultat de nos opérations de recyclage.



### ATTESTATION DE RECYCLAGE

**Détenteur :**

SARMATES – SAS  
5, rue Nicéphore Niepce  
91420 MORANGIS

**Collectes – Année 2022 – Quantités collectées :**

DAE mêlés : 190,84 tonnes  
Papiers : 1,82 tonnes  
Cartons : 4,03 tonnes  
Plastiques : 0,3 tonnes  
Ferraille : 69,98 tonnes  
Aluminium mêlé / AGS : 5,38 tonnes  
Déchets Industriels Spéciaux (DIS) : 2,69 tonnes

**Installation prenant le lot en charge :**

CENTRE PARISIEN DE RECYCLAGE – 3, avenue Gay-Lussac 91420 Morangis  
Arrêté n°2007-PREF/DC13/BE0122  
Délivré le 11/07/2007 par la Préfecture de l'Essonne

**Traitement :**

Les divers déchets ont été triés sur notre plateforme de Morangis (hormis les DIS) puis acheminés vers les centres de traitement agréés afin d'y être recyclés conformément à la législation en vigueur.

Fait à Morangis, le 10 janvier 2023

Frédéric GELGON  
Directeur Général

Centre Parisien de Recyclage  
S.A. au capital de 67 500 €  
3, Av. Gay-Lussac - 91420 MORANGIS  
Tél : 01 69 18 18 18 Fax : 01 69 18 18 18  
www.cpr-recyclage.com

**BORDEREAUX DE SUIVI DES DECHETS**

Les bordereaux de suivi des déchets susceptibles d’être utilisés seront les suivants :

**BSDCB : pour les déchets des chantiers du bâtiment**

**BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS DE CHANTIER  
DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS**  
Déchets banals et déchets inertes

Bordereau n° .....

**1. MAITRE D’OUVRAGE (à remplir par l’entreprise) :**

Raison sociale :	Nom du chantier :
Adresse :	Lieu :
Tél :                      Fax :	Tél :                      Fax :
Responsable :	Responsable :

**2. ENTREPRISE (à remplir par l’entreprise):**

Raison sociale de l’entreprise :	Date :
Adresse :	Cachet et visa :
Tél :                      Fax :	
Responsable :	

Destination du déchet	<input type="checkbox"/> Centre de tri	<input type="checkbox"/> Centre de stockage de classe 2	<input type="checkbox"/> Valorisation matière
	<input type="checkbox"/> Chaufferie bois	<input type="checkbox"/> Centre de stockage de classe 3	<input type="checkbox"/> Incinération (UIOM)
	Autre :		

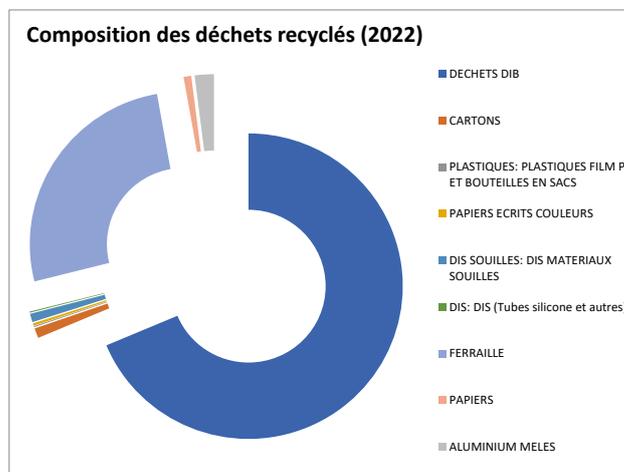
Désignation du déchet	Type de contenant	N°	U	capacité	Taux de remplissage
-----------------------	-------------------	----	---	----------	---------------------

**INDICATEURS DE SUIVI**

L’évolution de nos indicateurs en matière de recyclage est le suivant :

	2022	31/07/2022	31/07/2023
<b>Volume de déchets recyclés (en tonnes)</b>	<b>268,029</b>	<b>163,14</b>	<b>171,766</b>
<b>Taux de valorisation</b>	<b>58,5%</b>	<b>54,4%</b>	<b>56,6%</b>

Par catégorie, nos déchets se composent de la manière suivante :



### 2.2 FLOTTE AUTOMOBILE

La stratégie de réduction des impacts environnementaux liés à notre flotte automobile (moins d'émission de CO<sup>2</sup>) réside dans la réduction du nombre de véhicules thermiques et Diesel, et par l'optimisation de la gestion des temps de déplacements par des mesures d'efficacité sur les kilomètres roulés de chacun.

Ces actions se résument de la manière suivante :

- **Verdissement de la flotte automobile** avec l'entrée dans le parc automobile de véhicules essence, hybride et hybride rechargeable.
  - ☞ Renouveler les véhicules de fonction en motorisation essence ou hybride rechargeable ;
  - ☞ Renouveler les véhicules de service en motorisation hybride
  - ☞ Renouveler les véhicules utilitaires légers (trafic L1H1 notamment) en motorisation essence (kangoo)
  - ☞ Renouveler 10% des autres véhicules utilitaires autres en motorisation 100% Electrique, la gamme de motorisation essence ou hybride rechargeable n'existant pas.

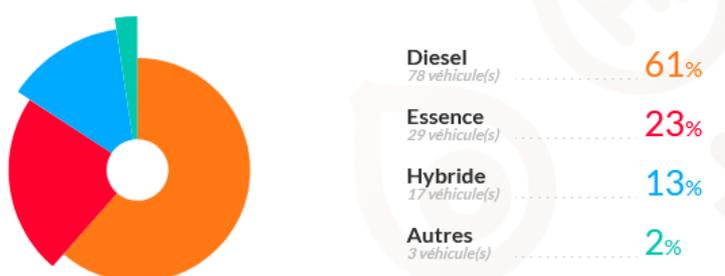
L'objectif de verdissement de notre flotte automobile est le suivant :

- ☞ au 30 juin 2024, 100% pour les véhicules de fonctions et de services en Crit'Air 1
  - ☞ au 30 juin 2025, 100% des véhicules utilitaires légers (type Kangoo) en Crit'Air 1
  - ☞ au 30 juin 2025, 10% des véhicules utilitaires en 100% Electrique
- **Installation de bornes électriques**
    - ☞ deux bornes électriques à Morangis et d'installations générales permettant de faire croître par la suite le réseau d'installation jusqu'à 20 véhicules
    - ☞ deux bornes électriques à Tremblay en France.
  - **Mise en place de boîtiers géolocalisés** sur la totalité des véhicules dans l'objectif de mettre en œuvre des actions destinées à réduire les émissions de CO<sup>2</sup>.
  - **Amélioration de notre maillage territorial** en IDF qui nous permet de minimiser les déplacements en voiture et de réduire les temps de déplacement domicile / travail pour nos collaborateurs et travail / clients pour nos équipes.

En septembre 2023, la composition de notre flotte automobile évolue de la manière suivante :

	Septembre 2021	Septembre 2022	Septembre 2023
Diesel	100%	76%	61%
Essence	0%	16%	23%
Hybride / Electrique	0%	8%	15%

Répartition énergétique de mon parc



## 2.3 REDUCTION DES NUISANCES

---

### **Nuisances sonores :**

Nos équipes sont équipées d'outillages électriques portatifs conformes à la législation sur les nuisances sonores.

Certains travaux peuvent s'effectuer avec des outils pneumatiques. Dans les cas contraires, un aménagement d'horaire sera trouvé par notre conducteur de travaux, le chef de chantier et le représentant sur site.

Les engins de levages seront utilisés pour l'apport du matériel à hauteur. Nous faisons appel à un loueur pour le matériel de levage. Spécialisé dans l'appareillage de chantiers, ses engins respectent les normes en vigueur et les certificats d'homologation seront fournis lors de la phase de préparation (et lors de la création du PPSPS).

### **Nuisances visuelles :**

Un balisage des zones de travail sera effectué à l'aide de tout matériau adapté : Cônes de balisage, barrières, panneaux de chantier et rubans type bande « FERRARI », note d'information.

Lors de travaux salissants (poussière, projection de soudure, ...) il sera réalisé une protection des biens par bâches, polyane ou tout autre moyen en adéquation avec le risque encouru. Le cas échéant un ouvrage provisoire de chantier, en contreplaqué et/ou métallique sera mis en œuvre de façon à délimiter strictement la zone d'intervention.

Tous nos chantiers sont ordonnés. Nos fourgons et camions sont nettoyés régulièrement. Des zones de stockage de matériaux sont bien délimitées et nettoyées régulièrement. Toute tâche est exécutée en respectant les règles de sécurité par un personnel ayant ses EPI et arborant une tenue SARMATES.

### **Nuisance poussières :**

Nos équipes ont pour instruction de capter les poussières à la source. Pour ce faire, elles sont équipées d'un aspirateur sans rejet ; elles utilisent du matériel électrique, électrocution. Tout notre matériel répond aux normes en cours et est révisé avant arrivée sur chantier, nos coffrets électriques sont tous conformes. Nos collaborateurs nettoient les lieux de leur intervention avec minutie. Nous n'utilisons que du matériel contrôlé et répondant à la législation du travail.

### **Pollution des eaux et sols :**

Dans le cadre de notre activité, l'utilisation des produits dangereux et/ou toxiques est minime. Nous aborderons néanmoins ces possibilités et les risques lors des formations préalables au chantier. Si le nettoyage des engins de lavage est nécessaire, nous utiliserons les surfaces prévues à cet effet (préalablement définis avec la maîtrise d'ouvrage)

### **Pollution de l'air :**

Dans le cadre de notre activité, les émissions de polluants aériens sont minimales. Pour réduire les impacts potentiels dus à notre activité, les mesures suivantes seront prises :

- Humidification des sols lors d'utilisation d'engins de chantier (si nécessaire)
- Nettoyage du chantier à chaque fin de journée
- Interdiction des brûlages

## 2.4 ACHATS RESPONSABLES

---

La stratégie de réduction des impacts environnementaux liés à nos achats peut être résumée de la manière suivante :

▪ **Choix par priorité de produits « verts »**

Les produits de construction retenus seront choisis en priorité parmi les produits issus de recyclage, parmi les produits neufs recyclables, et parmi les produits dont la durée et la fin de vie minimalisent l'impact sur l'environnement.

Le choix des matériaux sera également orienté par le coût, l'énergie et l'impact environnemental de ces derniers (et donc de l'ouvrage à réaliser) quant à leur pérennité et leur entretien.

Nous choisissons des matériaux de marques notoirement connues de manière à nous affranchir de tous les problèmes de rupture de stock et de suivi de la livraison. Nos matériaux et équipements respectent les normes NF correspondantes et mise en œuvre selon le DTU en vigueur. Ils possèdent un avis technique en cours de validité.

Les ouvrages fabriqués en interne respecteront le label NF. De plus, les commandes sont effectuées auprès des fournisseurs habituels de notre société (ou équivalents), qui distribuent des produits écoresponsables, respectant les labels NF Environnement ou Ecologique.

▪ **Recherche de partenaires en circuits courts**

Nos achats seront réalisés par priorité en circuits courts ce qui permet de :

- ☞ Réduire les frais de transport
- ☞ Améliorer le développement de l'économie locale
- ☞ Tisser des partenariats durables.

▪ **Etablissement d'une charte Achats « responsables »**

Nos achats seront réalisés par priorité aux fournisseurs s'étant engagés auprès de nous à la conduite d'actions responsables et écocitoyennes. Cet engagement réside dans la signature par nos partenaires de contrats cadre intégrant une dimension d'engagement environnemental.

▪ **Etude sur l'optimisation des achats groupés pour le magasin (silicone, visserie, tôlerie...).**

## 2.5 AUTRES MESURES MISES EN PLACE

Nous engageons dans le cadre de nos activités diverses mesures destinées à réduire nos impacts environnementaux et notamment :

### ▪ Réduction des consommations énergétiques et du taux d'émission de CO<sup>2</sup>

- ☞ Modifier les équipements de chauffage de l'atelier : sources de production, installation de déstratificateurs, installation de portes automatiques à isolation renforcée,
- ☞ Isolation des bâtiments de bureaux et mise en œuvre d'interrupteurs à infrarouge,
- ☞ Mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble du personnel,
- ☞ Poursuivre l'amélioration du parc Machines pour en optimiser le rendement énergétique,
- ☞ Optimisation des réglages des équipements de chauffage à destination des bureaux et de l'atelier (chaudière,...).
- ☞ Eclairage automatique dans certaines zones (atelier - extérieur) pour réduire les zones éclairées de manière non utile.
- ☞ Réduction de consommation énergétique inutile à l'atelier (en lien avec l'arrêt complet des machines pendant les heures de fermeture).

**Le suivi du taux d'émission de CO<sup>2</sup> n'est pas disponible et sera mis en place courant juin 2024 suite à la mise à jour du bilan carbone réalisé en 2009, en partenariat avec l'ADEME et BPI France.**

Le dispositif Eco Energie Tertiaire impose aux entreprises de réaliser des mesures de réduction du coût énergétique à l'horizon 2030 (-40%), 2040 (-50%) et 2050 (-60%).

A date, nous avons déterminé la base de référence qui est résumée ci-dessous :

2021	m2 bureau	m2 total	Prorata	Consommation totale	Consommation tertiaire
Electricité Tacoignières	382	382	100%	48 570	48 570
Electricité Morangis	1 200	4 880	25%	438 336	107 788
Gaz Morangis	1 200	4 880	25%	328 382	80 750
Electricité Mazé	523	2 831	40%	85 000	34 000
<b>TOTAL</b>				<b>900 288</b>	<b>271 107</b>

Sur cette base, l'objectif sera une réduction de 40% de la consommation tertiaire à horizon 2030, soit une consommation de 190 000 contre 271 000 actuellement.

**A fin décembre 2022, la consommation tertiaire ressort à 247350, en réduction de 9%.**

### ▪ Communication incitative aux salariés

Nous avons mis en place au sein de nos locaux une campagne d'affichage visant à sensibiliser le personnel administratif.



## 2.6 CERTIFICATION ISO 14001

Consciente des enjeux écologiques et plus précisément de l'impact de son activité sur l'environnement, la société SARMATES a mis en place une démarche environnementale avec les objectifs de :

- Prévenir ou minimiser les nuisances environnementales provoquées au quotidien ou de manière accidentelle.
- Veillez au respect des exigences légales et réglementaires concernant l'environnement,
- Améliorer en permanence ses pratiques en maîtrisant les déchets générés et en évitant le gaspillage de ressources naturelles et énergétiques.

Pour ce faire, la société Sarmates a développé un modèle d'organisation basée sur la norme ISO 14001, et souhaite dans les prochains mois obtenir cette certification.

Cette politique s'applique à toutes nos activités et sur tous les sites où nous intervenons.

Dans un premier temps, en vue de cette certification, le Bilan Carbone de la société SARMATES va être réalisé afin de :

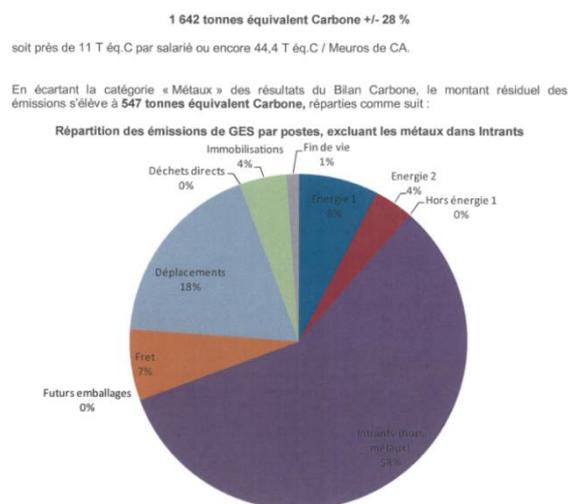
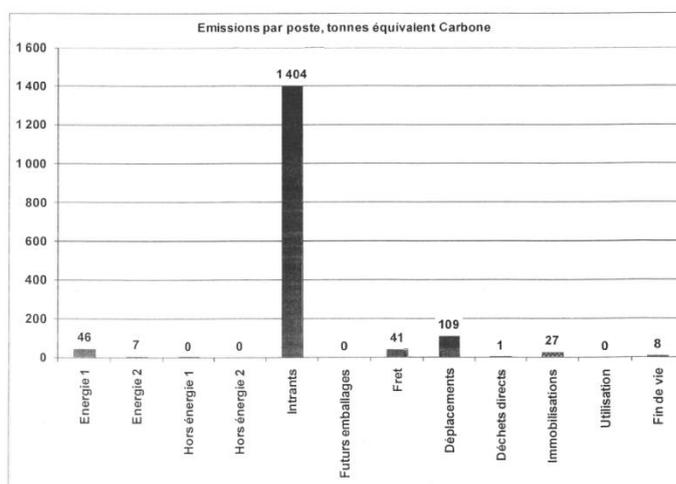
- Améliorer la maîtrise de son empreinte carbone
- Diminuer la consommation d'énergie
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles
- Sensibiliser les salariés pour en faire des acteurs à part entière
- Améliorer l'image de marque auprès des clients, fournisseurs et partenaires



Au carrefour des secteurs de la métallurgie et du BTP, les professionnels de la construction métallique et de l'enveloppe du bâtiment, ont pour la plupart déjà intégré dans leurs activités des applications concrètes en matière de développement durable : gestion des déchets, recyclage, ...

Pour leur part, Sarmates s'est intéressé en 2009 à la méthode d'évaluation des gaz à effet de serre afin de détenir une vision d'ensemble des postes d'émission pour les intégrer dans notre stratégie.

Les graphiques détaillés ci-dessous, détaillent les résultats de l'étude menée en 2009 par le CSTB.



### 3 MESURES SOCIETALES MISES EN ŒUVRE

#### 3.1 ACTIONS DE PROMOTION SOCIALE – INSERTION SOCIALE

Notre entreprise est motrice dans le domaine d'insertion sociale. Nous nous engageons régulièrement dans la conduite d'actions d'insertion de personnes en difficultés d'accès à l'emploi.

Nous avons régulièrement au sein de notre atelier de production une ou plusieurs personnes en contrat d'insertion, recrutée(s) par l'intermédiaire d'une ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion) avec laquelle nous avons l'habitude de travailler. Il s'agit de l'agence PRO EMPLOI INTERIM 91 – 25 Rue Hoche 91260 JUVISY SUR ORGE

De plus, nous prenons des contrats d'insertion spécifiques pour chaque marché avec les facilitateurs concernés ou les interlocuteurs de préférence en fonction des zones géographiques de nos marchés ou de nos chantiers.

Les tâches qui pourront être confiées aux bénéficiaires de l'insertion sociale seront les suivantes :

- Manutention
- Aide à la pose
- Aide à la fabrication
- Débit
- Emballage
- Nettoyage

Ces tâches seront accompagnées de l'acquisition du savoir être suivant :

- Respect des règles de l'entreprise
- Respect des règles du chantier
- Respect des horaires
- Respect de la hiérarchie
- Comportement
- Hygiène
- Sécurité
- Santé
- ...

Nous confierons au(x) bénéficiaire(s) des tâches de plus en plus difficiles en fonction de sa capacité d'adaptation et de compréhension. Par exemple, nous commencerons par le nettoyage, puis par la manutention et enfin l'aide à la pose.

La personne en insertion sera évaluée par son Chef d'Equipe. Cette évaluation sera validée par le Chef de Chantier ou le Conducteur de Travaux.

RECAPITULATIF HEURES D'INSERTION

Département	2020	2021	2022
27		587,7	
77	259,5	1 297,3	1 214,5
91	5 663,5	7 917,0	3 240,2
92	632,8	781,5	
93	149,0	277,5	
94	0,0	2 520,6	55,0
95	0,0	0,0	687,0
	<b>6 704,7</b>	<b>13 381,6</b>	<b>5 196,6</b>

### 3.2 CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Sensible à la formation des jeunes en entreprise, la société SARMATES emploie plusieurs personnes en alternance.

Notre objectif réside dans l'emploi chaque année de 2% de l'effectif en apprentissage, soit 4 personnes à date :

- 2 personnes à l'atelier poursuivant un BP de métallier
- 1 personne sur chantier poursuivant un CAP de couvreur
- 1 personne au bureau, en alternance gestion

**En 2022, l'objectif est atteint et l'effort doit être maintenu.**

### 3.3 EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES

La société SARMATES respecte, l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ; puisque l'effectif moyen annuel d'assujettissement à l'OETH est de 11% pour 2022.

Voir ci-après la déclaration obligatoire d'emploi de travailleur handicapés au titre de 2022.

Les personnes en situation d'handicap sont essentiellement des travailleurs sédentaires. Pour ce marché, deux personnes en situation d'handicap sont susceptibles d'intervenir ; une personne travaillant au bureau d'études et une autre au service administratif.



Urssaf Ile-de-France  
93518 Montreuil Cedex

Nous contacter  
Depuis votre espace en ligne [urssaf.fr](http://urssaf.fr)  
Par téléphone au 3957 de 9 h à 17 h  
(service gratuit + prix appel)

Références  
N° Siret : 90841254800022  
N° Compte : 117 1550922825

SARMATES  
ZI SUD  
5 RUE NICEPHORE  
91420 MORANGIS

Montreuil, le 13 mars 2023

#### Objet : déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés au titre de l'année 2022

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) est intégrée dans la DSN.

Une contribution annuelle est due auprès de votre Urssaf si l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) de l'entreprise de 20 salariés et plus n'était pas respectée, à savoir 6 % de l'effectif moyen annuel d'assujettissement à l'OETH, arrondi à l'entier inférieur.

Aussi, nous vous informons que les effectifs moyens annuels suivants ont été calculés par nos soins pour votre entreprise au titre de 2022, conformément au code de la Sécurité sociale dans son article L.130-1 :

- Effectif moyen annuel d'assujettissement à l'OETH : 189,41
- Effectif moyen annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés internes à votre entreprise : 16,89
- Effectif moyen annuel des emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières : 76,26

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés de votre entreprise, soit 6 % de l'effectif moyen annuel d'assujettissement à l'OETH, arrondi à l'entier inférieur, est de 11.

Les effectifs que nous vous notifions pour votre entreprise sont calculés sur la base des DSN produites pour chaque période d'emploi de l'année 2022, sans prise en compte des DSN de régularisations que vous pourriez avoir produites.

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés de votre entreprise est respectée compte-tenu de l'effectif moyen annuel des travailleurs handicapés internes à votre entreprise.

### 3.4 ACTIONS DE FORMATION

Il est établi chaque année un bilan de formation à destination du CSE et détaillant de manière comparable d'une part le nombre de bénéficiaires à des actions de formation et d'autre part le coût engagé pour les actions de formation par année.

La cible est d'engager par année 1.5% de la masse salariale en actions de formation, outre les formations individuelles en CPF pour lesquelles les différentes directions agissent favorablement en accompagnement (temps de travail, période de congés, ...).

## MEMOIRE RSE \_ mis à jour le 9 octobre 2023

La ventilation des dépenses de formation par catégorie est la suivante :

	2019	2020	2021	2022
<b>Ouvriers / Compagnons</b>	3 568	12 407	8 391	16 248
<b>Maître ouvrier / chef d'équipe</b>	10 476	4 862	9 719	12 681
<b>Etam</b>	10 803	15 536	16 116	52 512
<b>Cadres</b>	1 452	6 084	0	61 610
<b>Total en €</b>	<b>26 299</b>	<b>38 889</b>	<b>34 226</b>	<b>143 051</b>

	2019	2020	2021	2022
<b>Ouvriers / Compagnons</b>	6	14	12	17
<b>Maître ouvrier / chef d'équipe</b>	8	8	12	11
<b>Etam</b>	7	23	11	33
<b>Cadres</b>	4	8	0	35
<b>Total des formations</b>	<b>25</b>	<b>53</b>	<b>35</b>	<b>96</b>

En 2022, le taux a atteint 1,6% contre 0,4% l'année précédente.

<b>Femme</b>	<b>Décembre 2020</b>	<b>Décembre 2021</b>	<b>Décembre 2022</b>
% masse salariale	0,3%	0,4%	1,6%

### 3.5 PARITE FEMMES - HOMMES

L'index égalité femmes-hommes ne peut être calculé au sein de Sarmates compte tenu d'un nombre inférieur de 3 personnes dans chacun des catégories. Cet index n'est pas calculable.

A date, la proportion de cadre dans l'effectif issu de l'effectif féminin est proche de celle de l'effectif global.

Toutefois, il est relevé un écart sur cet indicateur après exclusion de la catégorie ouvrière (catégorie ou la population féminine est quasi absente du fait de notre activité).

Fin décembre 2022, la composition de l'effectif par sexe et catégorie est la suivante :

	<b>F</b>	<b>H</b>
CADRE	17,1%	82,9%
ETAM	32,4%	67,6%
OUVRIER	1,3%	98,7%
<b>TOTAL</b>	<b>16,7%</b>	<b>83,3%</b>

A fin décembre 2022, 17% de femme compose l'effectif cadre contre 27.5% au niveau de l'effectif global.

<b>Femme</b>	<b>Décembre 2020</b>	<b>Décembre 2021</b>	<b>Décembre 2022</b>
Taux de cadre	13%	14%	17%

A date, le CODIR de l'entreprise est composé de 2 femmes sur 10 membres, soit un total de 20%, cet indicateur étant donc légèrement plus favorable que le précédent indicateur mesuré.

Entre 2022 et 2025, l'objectif est d'atteindre progressivement la parité, soit un taux proche de 28% que ce soit au niveau de la population cadre et/ou au niveau du CODIR de Sarmates.

### 3.6 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

La société SARMATES, soucieuse, du bien-être de ses salariés, a mis en place une organisation intégrant une ou plusieurs journées de télétravail. Cette organisation répond à des objectifs divers dont notamment la réduction de la fatigue liée aux déplacements, l'amélioration de la productivité dans un climat de confiance réciproque, et la réduction des émissions de CO<sup>2</sup> liées au transport domicile / travail.

L'objectif établi consiste à ce que 95% des personnes susceptibles de bénéficier d'une mesure de télétravail ait mis en place a minima 1 jour de télétravail par semaine.

En septembre 2023, 68% des personnes susceptibles de bénéficier d'une mesure de télétravail ont organisé a minima 1 jour de télétravail par semaine.

	Septembre 2021	Septembre 2022	Septembre 2023
Taux de télétravail	16%	44%	68%

### 3.7 TAUX DE FREQUENCE ET DE GRAVITE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Nos actions de sensibilisation, de formation et d'équipements de nos salariés ont vocation par ailleurs à assurer leur sécurité. La qualité de nos actions doit être appréciée en fonction d'indicateurs comparables, entre société et sur un secteur d'activité distinct.

Sur le secteur de la Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels, ces indicateurs ressortent pour l'année 2021 à un taux de fréquence de 34.84 et à un taux de gravité de 1.34. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de nos indicateurs sur une période glissante de 12 mois à fin septembre 2023.

Données Glissantes 12 mois	Hrs travaillées	Hrs AT	Effectif	Nbr d'A.T. avec arrêt	Taux de fréquence	Tx Gravité
déc-22	299 311	4 734	193	14	46,8	3,1
janv-23	299 875	5 032	193	14	46,7	3,3
févr-23	299 502	5 124	192	15	50,1	3,4
mars-23	302 016	5 312	193	14	46,4	3,5
avr-23	304 266	5 506	194	13	42,7	3,6
mai-23	307 002	5 389	195	13	42,3	3,5
juin-23	308 532	5 235	196	10	32,4	3,4
juil-23	312 754	5 304	198	10	32,0	3,4
août-23	316 134	5 256	199	10	31,6	3,3
sept-23	319 609	5 266	201	7	21,9	3,3

